Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260709-DEL_51__2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°51 – 2026

Date de convocation *: 2 juillet 2026*

Nombre de conseillers :

En exercice :	*15*
Présents :	*11*
Absents représentés :	*3*
Absente :	*1*

L'an deux mil vingt-six, le jeudi neuf juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Lydia LE CLERE, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, M. Thomas HARNOIS

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Michel GAINCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia BRIZOUAL
Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU donne pouvoir à M. Joseph LE GUENIC
Mme Laura CANTRELLE donne pouvoir à Mme Christelle GAULARD

ÉTAIT ABSENTE :
Mme Florine CORRE

M. Joseph LE GUENIC a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Lotissement Le Clos des Forges – Décision modificative n°2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-4,

VU la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits sur le budget Lotissement Le Clos des Forges,

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011 – 605 Achats de matériel, équipements et travaux	6 000,00€	
FONCTIONNEMENT - RECETTES		
75 - 757351 Subv. Fonct. GFP de rattachement	6 000,00€	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

MAIRIE DE KERFOURN (Morbihan)